



Rien ne sert de courir

Lettre d'information du site Natura 2000 « Étangs à Cistude d'Europe du Charolais »

Numéro 3 - Novembre 2021

Édito

Le site Natura 2000 des étangs à Cistude d'Europe du Charolais a été désigné pour **apporter des outils de soutien de l'activité humaine en faveur de la préservation de la biodiversité**. Bénéficiant d'un patrimoine exceptionnel logé au cœur du Charolais, **les acteurs et actrices du territoire se mobilisent** depuis 2013 pour orchestrer **des actions en faveur de la Cistude d'Europe**, des espaces agricoles et des milieux naturels qu'elle affectionne. Je tenais ici à saluer **la mobilisation et l'investissement des élus locaux** depuis 9 ans dans ce programme européen.

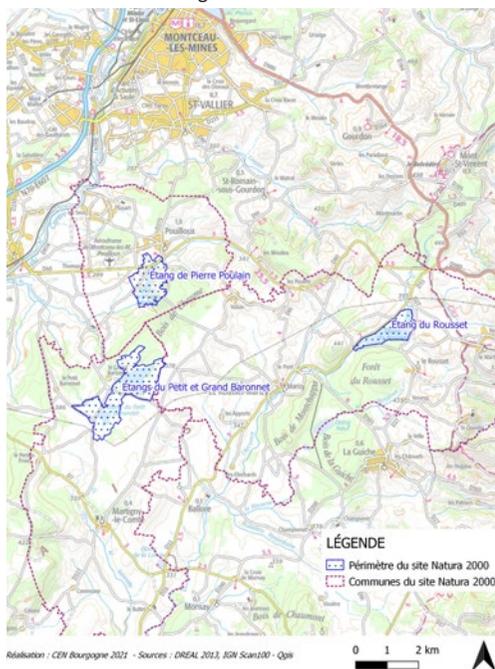
Ce numéro vous fera découvrir, ou re-découvrir, des actions réalisées près de chez vous, des informations sur la biodiversité du site, mais aussi quelques clichés historiques. Ces photographies nous aident souvent à comprendre le présent et à définir les projets de demain.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Pierre GORON

Directeur de la Direction départementale
des territoires de Saône-et-Loire

Localisation des étangs inclus dans le site Natura 2000



Réalisation : CEN Bourgogne 2021 - Sources : DREAL 2013, IGN Scan100 - Qgis

Natura 2000 est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines. Sur votre commune, c'est la présence de la Cistude d'Europe, tortue rare en France, qui a justifié la désignation d'un site Natura 2000. « Rien ne sert de courir » est la lettre d'information destinée à vous présenter les actions entreprises au sein de ce site.

Les nénuphars à la conquête de l'étang du Rousset

La végétation aquatique est nécessaire au bon fonctionnement d'un étang (filtrage de l'eau, oxygénation, nourriture et zones de reproduction pour les poissons). Elle est aussi indispensable pour la Cistude d'Europe. Ainsi, la commune du Rousset-Marizy a mis en place en 2018 un **chantier participatif de réimplantation de nénuphars** dans l'étang du Rousset.

Les travaux ont été réalisés en 2 phases :

- **Mise en place d'enclos avec des grilles**, pour protéger les futurs nénuphars des consommateurs présents dans l'étang (poissons et ragondins).
- **Dépôt dans les enclos de sacs de rhizomes de nénuphars** (tiges souterraines) prélevés dans un autre étang.



Prélèvement des rhizomes

Montant de l'opération : 5 220 € et environ 110 heures de bénévolat
Financement : Europe, État et commune du Rousset-Marizy

Dès le printemps suivant, **les nénuphars se sont implantés** et ont fleuri à la surface !

Un an après leur réimplantation, les nénuphars ont bien poussé !



Un matériel spécifique a été utilisé pour arracher les arbres sans abîmer le reste du milieu naturel.

Moins d'arbres pour plus de biodiversité sur l'étang de Pierre Poulain

Sans entretien par l'homme, **les milieux ouverts (à végétation herbacée) sont peu à peu colonisés par les arbres**, au détriment de toute une diversité de plantes dont certaines sont rares et/ou protégées.

Pour ralentir cette dynamique naturelle, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne est intervenu sur **l'étang de Pierre Poulain** à Pouilloux. Les travaux ont consisté à **retirer des saules et des aulnes sur un hectare environ puis à les évacuer du site.**



Le site juste après les travaux



Au printemps suivant, le site a retrouvé sa végétation.

Montant de l'opération : 49 740 €
Financement : Europe et État

Pour rappel, l'étang de Pierre Poulain n'est pas accessible au public, c'est une propriété privée.

Des agriculteurs au secours de la Cistude d'Europe

Depuis 2012, les agriculteurs et agricultrices présents sur le site Natura 2000 et volontaires pour s'impliquer dans la préservation de la Cistude d'Europe peuvent mettre en place **des mesures agri-environnementales**. Ainsi, **ils choisissent d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement** sur une ou plusieurs parcelle(s) et reçoivent pendant 5 ans **une subvention en contrepartie**.

En 2021, près de **23 000 € de fonds européens et régionaux** sont venus soutenir **neuf agriculteurs et agricultrices** engagés dans des pratiques vertueuses garantissant la présence de prairies favorables à la ponte de la Cistude d'Europe, le maintien de prairies humides abritant des milieux naturels d'intérêt européen, ou encore la préservation des mares utilisées par la tortue.



Une mare qui pourrait être favorable pour la Cistude d'Europe.



Le maintien de prairies favorables à la ponte des cistudes est essentiel pour la préservation de l'espèce.



Si la Cistude d'Europe est l'emblème de ce site Natura 2000, il ne faut pas oublier pour autant l'existence de milieux naturels reconnus d'intérêt européen ! C'est le cas des **prairies humides à bas-marais acides**, où poussent des plantes spécifiquement adaptées telles que le très rare **Trèfle d'eau**.

Ces milieux humides participent au **cycle de l'eau** et au **stockage du carbone** dans le sol. Ainsi, ils jouent **un rôle de tampon face au changement climatique**. Leur préservation est donc essentielle !

Le Trèfle d'eau pousse dans les marécages et les mares peu profondes.



Cette prairie humide semble bien anodine... elle abrite pourtant un bas-marais acide, un milieu naturel rare !



Un peu d'histoire...

Aujourd'hui, **quatre étangs sont présents sur le site Natura 2000** : Petit et Grand Baronnet à Martigny-le-Comte, Le Rousset au Rousset-Marizy et Pierre Poulain à Pouilloux. Leur date de création par l'homme n'est pas connue mais **ils apparaissent tous sur les cartes de Cassini datant de 1755**. Ils sont donc encore plus anciens !

Ils étaient **autrefois utilisés comme réserves de poissons et comme réservoirs d'eau** servant à faire fonctionner les moulins situés à l'aval.

Extraits de la carte de Cassini





Dressée par ordre du roi Louis XV, la « Carte de Cassini » (du nom de son principal auteur, César-François CASSINI DE THURY) est la première carte de France à l'échelle topographique réalisée (donc la plus ancienne !). Elle est d'une extrême précision et d'une grande richesse et permet de connaître la géographie de notre pays au 18^e siècle puisqu'elle a été conçue et publiée entre 1747 et 1815.

Cartes postales anciennes



L'étang du Rousset vu depuis la digue



Un lavoir sur la commune de Pouilloux

Pour en savoir plus

Les sites internet des communes concernées par le site Natura 2000 se mettent à jour !

Retrouvez-y toutes les informations concernant le site Natura 2000 ainsi que toutes les démarches administratives à prévoir si vous avez des projets au sein de ce périmètre :

www.martigny-le-comte.fr/patrimoine

www.pouilloux71.fr/zone-natura-2000

www.leroussel-marizy.fr/decouvrir-la-commune/site-natura-2000/



Pour toute question ou demande d'information, contactez l'animateur du site Natura 2000 :

Thibaud WYON

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

13 rue Marguerite Monnot - 58 300 DECIZE

07 50 12 31 03

thibaud.wyon@cen-bourgogne.fr

Lettre d'information réalisée pour la commune de Martigny-le-Comte par :

Document réalisé grâce au soutien financier de :



En partenariat avec :

Martigny - le - Comte



Imprimé à 1000 exemplaires par S'Print • Illustrations : O. GIRARD - CEN Bourgogne

Crédits photos : G. Aubert, C. Diaz, G. Doucet - CEN Bourgogne, D. Lerat - SHNA

En couverture : Étang Rousset - C. Diaz - CEN Bourgogne